

Rupture Conventiennelle Collective :

La CFTC signe l'accord.

**Cet accord n'est que la continuité de l'ancien accord (DAEC).
Le produit reste le même, c'est l'emballage qui change.
Il débutera au 1^{er} février 2018 pour se terminer le 31 janvier 2019**

En résumé :

Le congé Sénior (Env. 900) : Cette mesure est maintenue et reste plafonnée à une durée de 36 mois avant le départ à la retraite à taux plein pour les ouvriers et TAM du groupe et 24 mois pour les cadres.
- Le niveau de rémunération est également maintenu à 70% du salaire de référence.

Les mobilités externes sécurisées et le congé de mobilité (ex congé de reclassement) : Ces mesures disposeront d'une incitation financière comprenant les Indemnités Conventiennelles de Licenciements (ICL) + 4 mois de salaire comme aujourd'hui.

Pour les sites situés en île de France, les Ouvriers Professionnels, TAM et cadres bénéficieront d'une indemnité supplémentaire de 4 mois de salaire pour les départs intervenant avant le 31/07/2018.

Indemnité différentielle de rémunération pendant 12 mois pouvant aller jusqu'à 500€ bruts de CGS/CRDS pour projet nouvel employeur (y compris Congé de transition professionnelle et Projet de transition professionnelle)
Prise en charge de formations inscrites aux Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles (RNCP) jusqu'à 10.500€

Important : Reprise des mesures du NEC sur les mobilités externes sécurisées :

- Le Congé de Transition Professionnelle
- Le projet professionnel externe vers un autre employeur ou dans le cadre d'une création/reprise d'entreprise
- Congé de longue durée

Mobilité interne : Les mobilités interne continueront à être réalisées à un niveau élevé (6 000 mobilités réalisées en 2017).

A la demande de la CFTC, la Direction propose l'octroi d'une prime supplémentaire de 10 000€, en plus des primes de mobilité classique pour les ouvriers situés en Région Parisienne qui seraient volontaires pour une mutation pérenne vers un site de province demandeur

En contreparties :

- 1,1 million de voitures produites en France
- Plus de 85% des activités R&D en avance de phase en France
- Plus de 1 300 recrutements en CDI en France avec au moins 50% des postes juniors pourvus par d'anciens stagiaires ou alternants du groupe
- Au moins 2 000 emplois jeunes

Prévision indicative de rupture conventionnelles

Etablissement	DAEC 2018	Congés séniors
BESSONCOURT	10	1
CAEN	9	20
CARRIERES SOUS POISSY	23	5
CHARLEVILLE	6	35
DOUVRIN	17	45
HERIMONCOURT	13	3
HORDAIN	29	25
LA GARENNE	113	45
METZ	34	20
MOTORSPORT	19	2
MULHOUSE	177	100
POISSY SITE INDUSTRIEL	138	72
POLE TERTIAIRE POISSY	149	130
RENNES	47	35
SAINT OUEN	14	10
SEPT-FONS	3	5
SOCHAUX/BELCHAMP	180	125
TREMERY	57	62
VALENCIENNES	13	38
VELIZY	162	92
VESOUL	87	30
TOTAL	1300	900

Concernant les embauches, la Direction centrale nous renvoie vers les Directions local pour connaitre la répartition par site.

C'est par une décision responsable et unanime prise par tous les responsables CFTC des sites P.S.A lors de notre inter-centre du 18 janvier qu'il a été décidé de signer l'accord de Rupture Conventionnelle Collective.

C'est grâce à cette signature que le groupe pourra prendre le virage de la digitalisation, de l'inversion du mix diesel-essence et de l'arrivée de l'électrique.

CFTC syndicalement différent